



Compte rendu du CST du 24/03/2025

2 : Modification de l'annexe Cycles de travail des agents en cycles spécifiques 1607h – Pour avis

Résumé du dossier :

Il est nécessaire de mettre à jour les cycles spécifiques de la Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale.

- Mise à jour des libellés pour les agents relevant de la Division Régie du Service Gestion du Patrimoine Immobilier de la Direction Ingénierie Foncière et Patrimoniale.
- Division Système d'Information du Patrimoine Immobilier.

Rajout du responsable de la Division Système d'Information du Patrimoine Immobilier nouvellement rattaché au Service Gestion du Patrimoine Immobilier.

Les activités de coordination de la gestion des demandes nécessitent un démarrage dès 6h du matin afin que les équipes de régie techniques puissent intervenir partout sur les sites de la DGD ACV dont les agents démarrent très tôt l'activité. Cela permet une ouverture du service dès 6h jusqu'à 16h30.

- Sortie du cycle spécifique des agents d'accueil de la « Maison de la Formation et de la Jeunesse de Martigues » qui ont des horaires classiques.

Le point de vue de la FSU :

Pas de déclaration.

La FSU a voté : POUR

3 : Additif relatif au régime des astreintes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Pour avis

Résumé du dossier :

Le présent rapport a vocation à présenter une mise à jour de la liste des astreintes. Cette mise à jour prévoit :

- Le recensement des astreintes au sein des structures modifiées lors de la réorganisation du 1er février 2025 ainsi que la mise à jour des intitulés des structures de rattachement.
- L'actualisation des effectifs mobilisables afin de couvrir les activités des DGD sur l'ensemble du territoire métropolitain.
- La modification de l'organisation géographique de certaines astreintes afin de renforcer le dispositif sur l'ensemble du territoire métropolitain, par la mise en place d'une organisation par zone au Pôle Technique de la DGD AS et à la Direction des Ports de Plaisances.
- La suppression de certaines astreintes suite à des transferts de compétence, notamment la Filière Argile.
- L'intégration de l'astreinte du Service Arboriculture au Pôle Voirie (service déplacé du Pôle ACV vers le Pôle Voirie).



- La création d'une astreinte pour la Direction Economie Circulaire et Information de la DGD Amélioration du Cadre de Vie.
- La création d'une astreinte pour le CFA Campus des Métiers de la DGD Développement Economique, Innovation, Attractivité et Relations Internationales.

Le point de vue de la FSU :

Pas de déclaration.

La FSU a voté : POUR

4 : Approbation de l'agenda social 2025 – Pour avis

Résumé du dossier :

Les principales thématiques qui seront abordés en dialogue social au cours de l'année 2025 sont :

- La suite des groupes de travail sur les EPI ;
- La refonte de la NBI ;
- La campagne CIA ;
- Le plan d'action égalité Femme/Homme ;
-

Le point de vue de la FSU :

Pas de déclaration.

La FSU a voté : POUR

5 : Régie Métropolitaine d'Action Sociale : modifications du règlement intérieur et de la liste des membres du Conseil d'Exploitation - Pour avis

Résumé du dossier :

Sont soumis à l'avis du Conseil Social Territorial :

- Le projet de modification de Règlement Intérieur des prestations d'action sociale tel que prévu à l'annexe ci-jointe,
- Le projet de modification de la composition du Conseil d'Exploitation telle que prévue à l'annexe jointe.

L'ensemble de ces modifications a fait l'objet d'un avis favorable lors du Conseil d'Exploitation du 5 février 2025.

Le point de vue de la FSU :

Pas de déclaration.

La FSU a voté : POUR



6 : Expérimentation du mécénat de compétences au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Pour avis

Résumé du dossier :

Le mécénat de compétences consiste à mettre un ou plusieurs fonctionnaires à disposition d'un organisme d'intérêt général pour la conduite ou la mise en œuvre d'un projet répondant aux missions de cet organisme et pour lequel ses compétences et son expérience professionnelle sont utiles.

Il est proposé que les agents soient mis à disposition sur une durée de 9 à 12 mois afin d'être suffisamment impactant pour l'association, tout en restant léger en termes de renouvellement administratif, et pour que le plus grand nombre d'agents puisse participer.

En fonction du besoin de l'association, la fréquence sera de 1 à 5 jours consécutifs par mois avec 10 jours minimum, et 20 jours maximum sur la durée totale de la mise à disposition.

La mise à disposition des agents sera conditionnée à la validation hiérarchique préalable et aux nécessités de service, de manière à pouvoir assurer la continuité du service.

Pour l'expérimentation, le dispositif ciblera des associations :

- *Dans le domaine des transitions (environnementale et sociale) ;*
- *Déjà financées par la Métropole ;*
- *De taille moyenne donc suffisamment structurées mais ayant besoin d'un transfert de compétences ;*
- *Locales mais à rayonnement métropolitain (a minima active sur plusieurs communes) .*

Il est proposé que le dispositif cible une vingtaine d'agents fonctionnaires pour la première année, tous cadres d'emploi confondus et provenant de toutes les Directions Générales Déléguées. Le dispositif ne concerne pas les agents contractuels.

Enfin une évaluation qualitative sera également réalisée auprès des associations, des agents et des N+1 concernés par le dispositif, avec des indicateurs pertinents.

Le point de vue de la FSU :

La FSU accueille positivement cette expérimentation permettant de mettre à disposition, sur une durée définie, les collègues volontaires au profit d'associations locales à rayonnement métropolitains suffisamment structurées.

Nous espérons que ce dispositif pourra faire évoluer les mentalités concernant un éventuel fonctionnaire bashing et les idées préconçues auprès des publics concernés.

La FSU appelle l'attention sur la gestion des plans de charge, notamment au niveau des conséquences, pour les services en sous-effectifs ou de ceux qui seraient sous la vague même si les périodes concernées sont de courtes durées.

La FSU a voté : POUR